

Règlement intérieur

Il régit le bon fonctionnement et la vie de l'école

2026-2027

Vie dans l'établissement

Les parents s'engagent à travailler **en partenariat avec l'équipe éducative** et à faire participer les enfants aux différentes actions pédagogiques menées dans l'établissement.

Les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne des adultes et au **respect** dû à leurs camarades et aux familles de ceux-ci.

Les parents n'ont pas à intervenir dans l'école et ne peuvent interpellé un élève. Lorsqu'il y a un problème entre élèves, ce sont les personnes de l'école qui doivent intervenir. Il faut donc les aviser des difficultés rencontrées et ne pas prendre d'initiative personnelle.

L'élève se doit d'apporter à son travail personnel toute son application pour que celui-ci soit conforme à ses possibilités, tant en qualité qu'en quantité. De ce fait, **les adultes devront être vigilants sur le travail produit à la maison.**

Entrée et sortie des élèves

Les élèves et leurs parents **ENTRENT** par la porte d'entrée en façade.

Un sens unique de circulation est mis en place dans l'école. Aux horaires de sortie comme sur le temps de garderie, les élèves et leurs parents **SORTENT** par le grand portail de la cour du bas.

Sur le parking, l'emplacement handicapé doit être respecté. La cour et les bâtiments de l'école sont interdits d'accès aux enfants et à leur famille en dehors du temps scolaire et périscolaire (garderie), sans autorisation.

Sur la cour, les enfants **marchent à côté** de leur vélo ou trottinette.

Aux heures de sortie, pour des raisons de sécurité, **les parents attendent sur le trottoir** : seuls les enseignants sont habilités à ouvrir la porte.

✓ **Le matin**, les cours commencent à 8h45. **Les élèves, de la PS au CM2, sont tenus d'être en classe à 8h45** afin de permettre à l'enseignant de commencer sa classe dans de bonnes conditions.

Les élèves peuvent **entrer à partir de 8h30 à partir du moment où un enseignant est venu ouvrir la porte** : pour toutes les classes, les élèves sont accueillis dans les classes par les enseignants jusqu'à 8h45.

La porte de l'école sera fermée à clé à 8h45. En cas de besoin, merci d'utiliser la sonnette.

✓ **Le midi**, les externes de la **PS au CP doivent être récupérés à 11h30** à la porte d'entrée.

Les externes du **CE1 au CM2 sont récupérés à 12h15** au portail de la cour du bas.

✓ **Les temps d'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) seront mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h15 à 12h30 du CE1 au CM2.** Ces temps sont facultatifs et soumis à votre autorisation. Ils concernent seulement les élèves du CE1 au CM2.

✓ Pour les élèves de PS et MS, **le coucher pour la sieste se fait dès 13h.**

✓ Pour les GS et les CP, **le retour en classe se fait à 13h15.** Les externes peuvent arriver à partir de 13h15 sur la cour.

✓ Pour les CE et CM, **le retour en classe se fait à 14h.** Les externes peuvent arriver à partir de 13h45 sur la cour.

✓ **Le soir, la sortie est fixée à 16h45.**

Les parents attendent sur le trottoir devant l'école qu'un adulte de l'école vienne ouvrir la porte.

Les élèves **sont récupérés devant leur classe** respective jusqu'à 17h.

Les élèves autorisés par leurs parents à sortir seuls donnent leur carte de sortie à l'enseignant présent au portail de la cour du bas pour indiquer leur départ. Les cartes de sortie seront redistribuées chaque matin.

Les élèves de CE/CM qui vont à la garderie de façon certaine partent goûter dès 16h45.

A 17h, les élèves encore présents iront à la garderie. **Ils pourront alors être récupérés à partir 17h20 seulement**, afin de garantir à chacun un temps de goûter serein et calme. La porte d'entrée et le grand portail sont alors fermés à clé de 17h à 17h20. Tout ¼ d'heure commencé sera facturé.

Attention, après 17h, les élèves du CP au CM2 ne seront pas autorisés à accéder aux classes pour récupérer des affaires oubliées.

Seules les personnes désignées par les parents dans la fiche de renseignements sont habilitées à venir chercher les enfants. Leurs noms et liens avec l'enfant sont affichés dans la classe. Tout changement doit être signalé sur la pochette de liaison ou par mail ou téléphone.

La cour est surveillée par les enseignants de 13h45 à 14h ainsi que sur les temps de récréation. En dehors de ces horaires, la responsabilité des enseignants est dérogée en ce qui concerne la présence des enfants sur la cour.

Comportement

✓ **Une tenue correcte et décente est exigée.** En particulier :

- les tee-shirts et autres vêtements similaires doivent couvrir le ventre

- les chaussures doivent être attachées à l'arrière du talon (pas de tongs, ...)

✓ Les blousons, manteaux, écharpes, gants, pulls, gilets, ... doivent être **marqués au nom de l'enfant**, afin d'éviter les pertes ou échanges involontaires.

✓ La vie d'école nécessite des règles communes pour un bon fonctionnement : **une attitude correcte de chacun est souhaitable.** Elèves et familles prennent conscience des impératifs de la vie collective et **s'interdisent toute violence physique ou verbale.**

Chacun se doit d'être **respectueux et obéissant** envers toute personne intervenant dans le cadre de l'école : enseignants, personnels, AESH, catéchistes, intervenants extérieurs, ...

Respect du matériel

✓ Etant le bien de tous, le mobilier, le matériel pédagogique et les locaux doivent être conservés en bon état.

✓ L'espace de parking à vélos ou trottinettes n'est pas un lieu de jeu, les élèves s'engagent à ne pas toucher aux engins garés, y compris leurs propriétaires.

Toute détérioration volontaire sera passible d'une sanction et d'un dédommagement financier.

✓ L'interdiction de fumer est totale dans l'enceinte de l'école, tant dans les espaces couverts que non-couverts.

✓ Les chiens ne sont **pas tolérés** dans l'enceinte de l'école.

✓ Les cartables, classeurs, cahiers, trousse, agenda, ... sont des outils pédagogiques, les parents et les élèves doivent se soucier de leur bonne tenue. A chaque session de vacances, les trousse doivent être vérifiées et complétées au besoin.

Sorties éducatives et sportives

Pour chaque sortie, une participation financière de 1€ sera portée sur les frais de scolarité pour alléger le coût de transport pris en charge par l'APEL.

Goûter, nourriture et médicaments

✓ Il est conseillé à chacun de prendre un petit déjeuner avant de venir à l'école afin de pouvoir attendre l'heure du déjeuner. En cas de nécessité, un goûter fourni par les parents pourra être pris sur la cour entre 8h30 et 8h45.

Aucun goûter ne sera accepté sur les temps de récréation.

Les élèves n'amènent pas de bonbons à l'école, **sauf pour les anniversaires.** Pour les anniversaires, l'élève et sa famille peuvent prévoir **gâteaux et/ou bonbons** mais ceux-ci doivent être **de type industriel.**

Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux élèves et **tout médicament est interdit** dans les cartables ou bureaux ou poches des élèves. Lorsque l'élève doit suivre un traitement de longue durée, il faut alors établir un projet d'accueil individualisé (PAI) en partenariat avec le médecin scolaire.

Relations avec les familles

✓ Outils d'informations

- Chaque élève dispose d'une **pochette de liaison** servant à la communication entre l'école et la famille. Les parents ou le responsable légal doivent la **consulter tous les soirs et conserver à la maison chacun des documents** qui s'y trouvent.

- **Les mails** sont le **principal canal de communication pour les documents de type informatif**.

Attention à bien enregistrer l'adresse direction@lachapelleachard-lasource.fr ainsi que l'adresse mail de l'enseignant de votre enfant afin d'éviter le passage des messages en indésirables. Pour rappel :

Béatrix (TPS-PS-MS) : b.letendre@lachapelleachard-lasource.fr

Carine (MS-GS) : c.billon@lachapelleachard-lasource.fr

Anne-Lise (CP) : a.lartaud@lachapelleachard-lasource.fr

Méline (CP) : m.aouincm1@olannesurmer-notredamedesflots.fr

Sandrine (CE1-CE2) : s.seguin@lachapelleachard-lasource.fr

Selvi (CE2-CM1) : s.bouchereau@lachapelleachard-lasource.fr

Gérald (CM1-CM2) : g.chaigne@lachapelleachard-lasource.fr

Pour toute situation particulière qui nécessite un échange, il est impératif de prendre rendez-vous directement.

- **Le site internet de l'école, les pages Facebook/Instagram** ainsi que le **panneau d'affichage**, situé à l'entrée de l'école, constituent également des moyens de diffuser des informations ou documents ou actualités selon les supports.

✓ Informations sur le déroulement de la scolarité

- Pour chaque classe de l'école, une **réunion de début d'année** a lieu entre l'enseignant de la classe et les familles concernées. Cette réunion a pour but d'informer les familles sur le déroulement de la scolarité propre à la classe pour l'année en cours.

- Le déroulement de la scolarité de chaque élève est suivi individuellement dans le **livret scolaire** complété par les enseignants lors des différentes périodes d'évaluations.

Tous les élèves sont évalués sur le principe d'un code couleur pour aller d'une compétence acquise vers une compétence en cours d'acquisition à une compétence non-acquise.

✓ Conditions des rendez-vous avec l'école

- Les enseignants sont toujours prêts à dialoguer avec les familles sur le travail et le comportement des enfants. Néanmoins, sur le temps d'accueil du matin ainsi que le temps de sortie du soir, une information rapide pourra être donnée ou demandée mais aucun bilan de journée ne pourra être fait. Les parents peuvent **solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignant** de leur enfant pour faire le point sur la scolarité ou pour évoquer toute situation particulière. De même, les enseignants peuvent solliciter les parents pour un entretien.

- Pour une rencontre relevant de la **vie de l'école**, les parents peuvent aussi **demandeur un rendez-vous avec le chef d'établissement ou avec les membres OGE** (Organisme de gestion) ou **APEL** (Associations des parents).

- **Les ASEM et AESH ne sont pas habilités à communiquer des informations sur la scolarité ou le comportement des élèves. Pour toute demande, l'enseignant est l'interlocuteur des familles.**

Sanctions prévues

✓ **Toute transgression du présent règlement peut justifier une sanction** pour les élèves concernés :

- travail à faire en classe ou remarque sur la pochette de liaison ou par mail.
- isolement : un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe. Il ne sera à aucun moment laissé sans surveillance.

✓ Selon la fréquence, le nombre ou la gravité des réprimandes, **un rendez-vous peut être pris avec les parents**, l'enfant, l'enseignant et dans certains cas le chef d'établissement.

✓ Si le comportement d'un enfant **perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe** et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant sera **soumise à l'examen de l'équipe éducative**, à laquelle participeront les différents partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ainsi que le médecin scolaire.

✓ Une décision de **retrait provisoire** de l'école peut être prise par le Chef d'établissement, après un entretien avec les parents. Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'équipe pédagogique de façon à permettre dans les meilleurs délais sa réinsertion dans le milieu scolaire.

Ce règlement prend effet dans toutes les activités organisées par l'école La Source.

TOUT ÉLÈVE admis à l'école la Source des Achards et **TOUT PARENT** y inscrivant son enfant, attestent avoir pris connaissance et approuver tous les articles du présent règlement.

Noms Prénoms :

Responsables légaux de : Date : et Signatures des parents et enfants :

Volet Enfants

Règlement de la cour

2026-2027

Objets non-autorisés à l'école

✓ Les jeux personnels, électroniques ainsi que les téléphones, appareil photos ou tout objet connecté, ... ne sont pas admis à l'école. En cas de non-respect, l'école ne pourra être tenue responsable, aucune réclamation ne sera recevable.

✓ Les **petites billes sont autorisées pour les élèves du CE1 au CM2** tant qu'elles n'amènent pas de conflit. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

✓ **TOUTES LES CARTES** échangeables (Pokémon, foot, LOL,...) **sont INTERDITES** à l'école. Tout échange ou vente entre les élèves est interdit.

Les temps de récréations

✓ Les élèves doivent respecter les jeux de leurs camarades.

✓ Les élèves de **PS MS GS et CP** vivent leurs temps de récréation sur la **cour du haut**. Les élèves du **CE1 au CM2** vivent leurs récréations sur la **cour du bas**.

✓ Les élèves ne rentrent pas dans la classe lors des temps de récréation.

✓ Durant le temps de sortie (16h45-17h00), l'utilisation des vélos de cour et des ballons est interdite.

✓ Les élèves doivent **penser à aller aux toilettes** durant la récréation ainsi qu'avant de partir pour le restaurant scolaire. Sans oublier de **se laver les mains** après ! Les toilettes ne sont pas une salle de jeux, les élèves doivent veiller à les laisser propres et à ce qu'elles restent un lieu de tranquillité pour tous. Les toilettes sont un lieu d'intimité, on y rentre seul.

✓ L'espace du parking à vélos et trottinettes n'est pas un lieu de jeu, il est interdit à tous sur le temps scolaire.

✓ Les jours de pluie, les vélos et les ballons ne sortent pas sur la cour.

✓ Les bacs de cour :

Des bacs de jeux sont attribués à chaque cour (haut et bas). Ils sont sortis le matin et rentrés le soir dans les classes.

Les élèves doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition dans ces bacs et l'utiliser à bon escient. Si ce n'est pas le cas, les élèves peuvent être « interdits » de bacs pour la journée.

✓ **Les vélos de cour** ne sont autorisés que sur la cour du haut et pas sous le hall d'entrée.

✓ Les ballons :

Sur la cour du haut : - pour la classe de Béatrix, les jeux de ballons sont autorisés toute la journée, sous le hall d'entrée

- pour les classes de Carine et Anne-Lise, les jeux de ballons ne sont autorisés que le matin, sous le hall d'entrée

Sur la cour du bas, pour les classes de CE et CM, les jeux de ballons sont autorisés toute la journée mais les jeux de foot seulement le matin. Lorsque le ballon sort de la cour, l'élève demande à un adulte la procédure à suivre. Le ballon ne sera récupéré que deux fois. La troisième fois, il sera rangé dans les classes.

Les temps méridiens en CE-CM

- Les jeux extérieurs ne se déroulent que sur la cour du bas.

- Les jeux de ballons sont autorisés, sauf le foot.

Les temps de garderie

- Les jeux en extérieur ne se déroulent que sur la cour du bas.

- Les jeux de ballons sont autorisés, dans la mesure où chacun peut participer.

- Les vélos de cour sont autorisés.

Comportement

✓ Une tenue correcte et décente est exigée. En particulier :

- les tee-shirts et autres vêtements similaires doivent couvrir le ventre et le dos.

- les chaussures doivent être attachées à l'arrière du talon (pas de tongs, ...)

✓ La vie d'école nécessite des règles communes pour un bon fonctionnement : **une attitude correcte de chacun est attendue**. Les

élèves prennent conscience des impératifs de la vie collective et **s'interdisent toute violence physique ou verbale**.

Chacun se doit d'être respectueux et obéissant envers toute personne intervenant dans le cadre de l'école : enseignants, personnels, catéchistes, intervenants extérieurs, personnels du restaurant scolaire, ...

Respect du matériel

✓ Etant le bien de tous, le mobilier, le matériel pédagogique et les locaux doivent être conservés en bon état. Les élèves s'engagent à ne pas toucher aux vélos et trottinettes garés dans l'espace dédié, y compris leurs propriétaires **Toute détérioration volontaire sera passible d'une sanction et d'un dédommagement financier**.

✓ Les déchets et les papiers doivent être déposés dans les poubelles et bacs de tri. Les crachats sont interdits.

✓ Les cartables, classeurs, cahiers, trousse, agenda, ... sont des outils de travail, les élèves doivent se soucier de leur bonne tenue.

Ce règlement prend effet dans toutes les activités organisées par l'école La Source. **TOUT ÉLÈVE** admis à l'école La Source des Achards atteste avoir pris connaissance et approuver tous les articles du présent règlement.

Signature de l'enfant :

Prénom de l'enfant : Date :